

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 31/10/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: 1-Naphtol p.a.
N° Index	: 604-029-00-5
N° CE	: 201-969-4
N° CAS	: 90-15-3
Code du produit	: CL00.4023
Type de produit	: Matière pure
Formule brute	: C10H8O
Synonymes	: 1-naphtol / alpha-hydroxynaphtalène / alpha-naphtol / alpha-naphtylool / naphtol-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange	: Substance chimique de laboratoire
-------------------------------------	-------------------------------------

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chem-Lab nv
Industriezone "De Arend" 2
Zedelgem - Belgium
T +32 50 288320
info@chem-lab.be - www.chem-lab.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +32 50 28 83 20
------------------	-------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	H312
Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3	H335

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Mentions de danger (CLP)

: H302+H312 - Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (CLP)

: P309+P311 - EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P260 - Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/....

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Naphtol a.r.	(N° CAS) 90-15-3 (N° CE) 201-969-4 (N° Index) 604-029-00-5	100	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H335

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Premiers soins après inhalation

: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Emmener la victime chez un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche à l'eau. Immédiatement après l'ingestion: faire boire beaucoup d'eau. Consulter le centre anti-poison (www.big.be/antigif.htm). Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Médecin: lavage d'estomac.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Difficultés respiratoires.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Picotement/irritation de la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Corrosion du tissu oculaire. Inflammation/atteinte du tissu oculaire.

Symptômes/effets après ingestion

: APRÈS INGESTION EN GRANDE QUANTITÉ: Nausées. Vomissements. Douleurs abdominales. Diarrhée. Gorge sèche/mal de gorge. Peau humide/moite. Maux de tête. Vertiges. LES SYMPTOMES SUIVANTS PEUVENT APPARAITRE AVEC LATENCE: Teint bleu/gris. Modification du taux sanguin/de la composition sanguine. Hypertrophie/atteinte du foie. Atteinte du tissu rénal. Pertes de connaissance. Crampes/contractions musculaires incontrôlées.

Symptômes chroniques

: Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Extincteur rapide à poudre ABC. Extincteur à mousse classe A. Eau (extincteur rapide, dévidoir). Eau. Mousse classe A.

Agents d'extinction non appropriés

: Extincteur rapide à poudre BC. Extincteur rapide au CO2.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: DANGER D'INCENDIE DIRECT: Combustible. En état finement divisé: risque d'incendie accru. DANGER D'INCENDIE INDIRECT: À température > point d'éclair: risque d'incendie/explosion accru.

Danger d'explosion

: DANGER D'EXPLOSION DIRECT: À l'état de poussière: explosif avec l'air. DANGER D'EXPLOSION INDIRECT: Nuage de poussière inflammable par une étincelle.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

: Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer portes et fenêtres par voisinage.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-sauveteurs

Equipement de protection	: Gants. Écran facial. Vêtements de protection. Nuages de poussières: appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Dégagement nuages de poussière: combinaison antipoussières.
Procédures d'urgence	: Délimiter la zone de danger. Empêcher formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues. Nettoyer les vêtements contaminés.
Mesures antipoussières	: Dégagement de poussières: se tenir du côté d'où vient le vent. Dégagement de poussières: fermer portes et fenêtres aux alentours. Dégagement de poussières: couper les moteurs et ne pas fumer. Dégagement de poussières: ni flammes nues ni étincelles. Poussières: appareils/éclairage pour atmosphères explosives.

6.1.2. Pour les sauveteurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. En poudre: ne pas employer d'air comprimé pour le pompage.
Procédés de nettoyage	: Empêcher nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. En poudre: pas d'air comprimé pour le pompage. Produit en fusion: laisser figer et ramasser ensuite. Laisser refroidir produit complètement avant de le ramasser. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire. Se conformer à la réglementation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Nettoyer les vêtements contaminés.
Mesures d'hygiène	: Observer l'hygiène usuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Chaleur et sources d'ignition	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: sources de chaleur. sources d'ignition.
Informations sur le stockage en commun	: TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: agents d'oxydation. agents de réduction. bases (fortes). halogènes. acides (forts).
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver à l'abri de la lumière. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conforme à la réglementation.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: EXIGENCES SPECIALES : hermétique, propre, opaque, correctement étiqueté. conforme à la réglementation. Mettre l'emballage fragile dans un conteneur solide.
Matériaux d'emballage	: MATERIAU A EVITER: aluminium. cuivre.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des mains:

Gants

Protection oculaire:

Ecran facial. Si dégagement de poussières: lunettes de protection

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection. Dégagement de poussières: protection de la tête/du cou. Dégagement de poussières: vêtements anti-poussières

Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Matière solide cristalline. Poudre cristalline. Flocons. Aiguilles.
Masse moléculaire	: 144,17 g/mol
Couleur	: Incolore à jaune clair. Si exposé à l'air: devient foncé. Sous l'effet de la lumière: se décolore.
Odeur	: Odeur de phénol.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: 96 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 278 °C
Point d'éclair	: 148 °C
Température d'auto-inflammation	: 510 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 1,3 hPa (94 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 5
Densité relative	: 1,2
Solubilité	: Insoluble dans l'eau. La matière coule dans l'eau. Soluble dans l'éthanol. Soluble dans l'éther. Soluble dans l'acétone. Soluble dans le chloroforme. Soluble dans une solution d'hydroxyde de sodium. Eau: < 0,1 g/100ml
Log Pow	: 2,65 - 2,98
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 0,8 - 5,0 vol %
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 0,8 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 5 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Autres propriétés	: Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Peut sublimer.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec les oxydants (forts), avec les réducteurs (forts) et avec les acides (forts)/bases (fortes).

10.2. Stabilité chimique

Se décolore sous l'action de la lumière. Se décolore en présence d'air.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
------------------------	-----------------------------------

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (cutanée) : Cutané: Nocif par contact cutané.

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

1-Naphtol p.a. (90-15-3)

DL50 orale rat	1870 mg/kg (Rat, Étude de littérature, Oral)
DL50 cutanée lapin	1077 mg/kg (Lapin, Étude de littérature, Dermal)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Attention! La substance est absorbée par la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Ecologie - air	: Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009).
Ecologie - eau	: Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les poissons. Pollue faiblement l'eau (eaux de surface). Nocif pour les algues. Nocif pour les bactéries.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

1-Naphtol p.a. (90-15-3)

CL50 poisson 1	4,63 mg/l (96 h, Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	13,6 mg/l (24 h, Artemia salina)
EC50 72h algae 1	14 mg/l (Chlorophyta)

12.2. Persistance et dégradabilité

1-Naphtol p.a. (90-15-3)

Persistance et dégradabilité	Biodégradable dans le sol. Facilement biodégradable dans l'eau.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,53 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,35 g O ₂ /g substance
DThO	2,55 g O ₂ /g substance
DBO (% de DThO)	0,6

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1-Naphtol p.a. (90-15-3)

Log Pow	2,65 - 2,98
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique.
---------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indications complémentaires

: Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code catalogue européen des déchets (CED)

: 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
2811	2811	2811	2811	2811
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Solide organique toxique, n.s.a.	Toxic solid, organic, n.o.s.	Toxic solid, organic, n.o.s.	Solide organique toxique, n.s.a.	Solide organique toxique, n.s.a.
Description document de transport				
UN 2811 Solide organique toxique, n.s.a., 6.1, III, (E)	UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s., 6.1, III	UN 2811 Toxic solid, organic, n.o.s., 6.1, III	UN 2811 Solide organique toxique, n.s.a., 6.1, III	UN 2811 Solide organique toxique, n.s.a., 6.1, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
6.1	6.1	6.1	6.1	6.1
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR) : Soumis aux dispositions

Code de classification (ADR) : T2

Danger n° (code Kemler) : 60

Panneaux oranges :

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Code EAC : 2X

Transport maritime

Règlement du transport (IMDG) : Soumis aux dispositions

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-A

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport aérien

Règlement du transport (IATA) : Soumis aux dispositions

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : T2

Transport admis (ADN) : T

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID) : Soumis aux dispositions

Code de classification (RID) : T2

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

1-Naphtol p.a. n'est pas sur la liste Candidate REACH

1-Naphtol p.a. n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 0 %

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 2944)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée

SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : La substance n'est pas listée

Danemark

Réglementations nationales danoises

: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

1-Naphtol p.a.

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

SDS Zonder Big

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit